Habitat

Les questions du logement et de l'urbanisme sont intimement liées à la pression démographique exercée en vallée de l'Hérault. Le service habitat et autorisations du droit des sols gère ces questions au quotidien.

Elaboration et mise en œuvre du Programme local de l'habitat

L'objectif est de faciliter l'accès à un logement décent pour tous. L'enjeu est d'autant plus important que la vallée de l'Hérault attire chaque année de nouveaux habitants. Le rôle du Programme local de l'habitat (PLH), à partir d'un diagnostic, est de fixer les objectifs et les moyens d'intervention en matière de logement : réduction de l'habitat insalubre, création de logements sociaux, adaptation des logements au handicap et au vieillissement, réhabilitation des centres anciens… Un premier PLH a été adopté en 2008 couvrant la période jusqu'en 2015. Un nouveau programme, dont l'élaboration est en cours en 2016, couvre la période 2016-2021.

Elaboration et mise en œuvre d'un Programme d'intérêt général

Un Programme d'intérêt général (PIG) permet d'aider les propriétaires privés à rénover des logements grâce à des subventions de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) et des collectivités locales. Les aides concernent l'adaptation d'un logement au vieillissement ou au handicap, la réhabilitation d'un logement insalubre, la lutte contre la précarité énergétique. Elles sont destinées aux propriétaires bailleurs pour les logements locatifs et, sous certaines conditions, peuvent être accessibles aux propriétaires occupants.

Actions en faveur du logement

- Action et aides financières au logement social
- Actions spécifiques : jeunes, hébergement d'urgence…
- Animation d'un bureau d'accès au logement et information du public

Aires d’accueil des gens du voyage

Dans le cadre du schéma départemental fixé par le préfet, une aire d’accueil doit être créée en vallée de l’Hérault. Son aménagement est de la responsabilité de la communauté de communes dans le cadre de sa compétence habitat. Son emplacement est actuellement à l’étude.

VALLÉE DE L´HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L’HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D’ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ **CONTACTEZ-NOUS**